

Débuts poussifs et chaotiques de la facturation électronique



Elle est obligatoire depuis le 1er septembre pour toutes les entreprises assujetties à la TVA pour, paraît-il, « fluidifier les échanges comptables et rendre transparentes les transactions. » **Olivier Rousset**, expert-comptable chez **Talenz Ares Avignon**, fait le point.

Finis le PDF du devis ou de la facture envoyé par mail, place à l'immatériel. Un mois après, on est toujours en période de rôdage de cette facturation numérique, surtout chez les micro-entrepreneurs, les petits commerçants et artisans qui ont du mal à s'adapter à ce déploiement dématérialisé.



Ecrit par Andrée Brunetti le 30 septembre 2026

Maintes fois reportée, surtout quand on a assisté avec sidération aux cyberattaques qui ont récemment frappé Bercy, l'Éducation Nationale et certaines entreprises du CAC 40, cette révolution est désormais imposée à tous ceux qui reçoivent des factures de leurs fournisseurs et sont assujettis à la TVA, or ils sont 5 millions en France. Évidemment, les experts-comptables ont été mis à contribution pour les aider, les guider, les conseiller à éviter les chausse-trappes.

Un moyen de traçabiliser les factures et réduire les délais

Olivier Rousset fait partie de Talenz Ares Avignon, spécialisé depuis 25 ans dans le conseil fiscal, juridique, patrimonial comptable aux entreprises. « Nous avons 400 salariés à Aix, Avignon, Arles, Bollène, Saint-Rémy, mais aussi Lyon et Paris. Nous avons recruté une équipe de 8 personnes dédiées à cette facturation électronique pour coacher les entrepreneurs. Au-delà du zéro papier, il s'agit surtout de garantir, traçabiliser, automatiser le paiement des factures, le sécuriser et réduire les délais. »

« Évidemment nous avons anticipé cette loi, ces derniers mois nous avons organisé des webinaires pour former les patrons au cas par cas, leur expliquer la démarche à peu de frais, à partir de 10€ jusqu'à 40€/mois l'abonnement. Certes, on est au début de cette mise en œuvre, les balbutiements sont difficiles, complexes pour les non-initiés. Le but de l'État est de traquer la fraude à la TVA, escompter des rentrées d'argent, collecter efficacement cet impôt et renflouer les caisses. Mais il a eu du mal à gérer cette migration, il l'a confiée à des dizaines de plateformes agréées. Le problème c'est que l'une d'entre elles, soit-disant sécurisée, a été hackée... Welyb qui fait partie du portail Agiris-Connect, ce n'est pas bon signe, ça ne donne pas confiance dans le système. »

Un système encore fragile

Apparemment des noms, adresses, numéros de téléphone, mots de passe, n° SIRET ont fuité. Un esprit malveillant pourrait donc se faire passer pour un cabinet comptable ou un fournisseur pour réclamer le paiement d'une fausse facture. On est en plein mic-mac. « Ils ont mis la charrue avant les boeufs », critiquent certains comptables. « Ils nous demandent de fliquer nos clients », éructent les autres.

Petit à petit, les problèmes vont sans doute se régler, les choses se tasser. D'ailleurs l'obligation d'émettre des factures numériques ne sera mise en œuvre qu'en septembre 2027. D'ici là, aucune pénalité ne sera infligée pour ne pas braquer les commerçants déjà ensevelis sous des tonnes de paperasse et de règlements tatillons.